

NEUILLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Le 09 Septembre 2022, à 19h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers :

Etaients présents : **Jérôme OLIVIER, Martine GERBER, Marion LIPAROTI ; Benoit COQUILLARD, Antonio DA COSTA ;**

Absents avec pouvoir : **Philippe CAPRON** donne pouvoir à Benoit COQUILLARD, **Snezana MALBRANQUE** donne pouvoir à Jérôme OLIVIER, **Frédéric MARCHAND** donne pouvoir à Martine GERBER, **Laurence ROCHAS** donne pouvoir à Marion LIPAROTI.

Soit, sur 9 membres en exercice, 5 présents, 4 absents dont 4 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h34.

Monsieur Benoît Coquillard est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le contenu du procès-verbal du précédent conseil Municipal du 27 Juin 2022.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente à l'UNANIMITÉ.

DELIBERATION CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES (DELIB n°2022-19)

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une prime aux jeunes de la commune qui ont obtenu leur BAC en 2022. Après discussion, les membres du conseil se mettent d'accord sur un montant de 50 euros pour l'obtention du Baccalauréat avec effet rétroactif sur les obtentions du mois de Juillet 2022.

Il est également décidé de mettre en place une participation de 100 euros pour l'obtention d'un permis de conduire pour tout habitant de la commune obtenant un premier permis (auto ou moto).

La délibération N°2022-19 est soumise au vote et adoptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

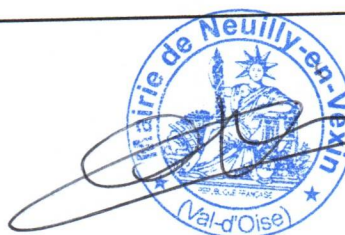
Publiée le :21/09/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 23/09/2022

Nombre de conseillers

-En exercice : 9
-Présents : 5
-Votants: 9
-Absents : 4
-Procurations : 4

Le Maire,



M.OLIVIER Jérôme